

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

## LE SAINT-PERE

Et l'Œuvre de la préservation de la foi

---

**P**OUR prémunir toujours davantage le peuple de Rome contre les embûches que lui tendent les différentes sectes hérétiques, on a fondé l'an dernier, sous l'inspiration de N. S. P. Léon XIII, l'œuvre de la Préservation de la foi.

Afin que les résultats déjà obtenus puissent se consolider, s'étendre et s'accroître, Sa Sainteté a adressé à S. Em. le cardinal Respighi, son vicaire général, une Lettre qui devait être communiquée aux curés de la ville de Rome. Ceux-ci, réunis au siège de l'œuvre, ont écouté, debout, la lecture faite par le cardinal lui-même du document pontifical que nous avons l'honneur de reproduire ici.

A M. le cardinal Pierre Respighi,  
notre vicaire général.

Monsieur le cardinal,

Déjà dès les premiers temps de Notre pontificat, Nous dûmes indiquer, comme un des dommages les plus déplorables que le changement dans l'ordre des choses apporta dans cette capitale du monde catholique, le prosélytisme ardent de l'hérésie et, partant, le péril auquel était exposée la foi de Notre peuple. Et à ce sujet, Nous adressant à Notre cardinal vicaire (1), Nous avons, à plusieurs reprises, imparti aux fidèles des exhortations, des conseils et des avertissements, les mettant en garde contre les multiples tentatives que des

---

(1) Allusion aux lettres pontificales adressées au cardinal vicaire, les 26 juin 1878 et 25 mars 1879.

sectes de tous genres, venues de contrées étrangères, allaient exercer ici à l'abri des lois publiques, pour répandre dans les âmes des croyants le poison de la négation et de l'erreur.

Mais si d'un côté Nous sommes heureux de reconnaître que Notre parole, secondée par des soins ininterrompus, n'a pas manqué de produire de bons résultats, d'un autre côté, Nous sommes contraint d'avouer que — la hardiesse des ennemis de la religion catholique ayant redoublé, grâce aux puissants appuis qui leur vinrent du dehors — le mal, loin de diminuer, est allé en augmentant, spécialement en ces derniers temps. Il est donc nécessaire, monsieur le cardinal, de revenir sur ce pénible et important sujet, qui se rattache si intimement aux droits et aux devoirs de Notre ministère apostolique et à l'amour tendre et paternel que Nous portons à Notre peuple de Rome.

Il est maintenant connu de chacun par l'évidence des faits que le dessein conçu par les sectes hérétiques, émanations multiformes du protestantisme, est de planter l'étendard de la discorde et de la rébellion religieuse dans la péninsule, mais surtout dans cette noble cité dans laquelle Dieu lui-même, ordonnant admirablement les événements, établit le centre de cette féconde et sublime unité qui fut l'objet de la prière adressée par notre divin Sauveur à son Père céleste (Jean XVII, 11, 21), et que les Papes conservèrent jalousement, même au prix de leur vie, malgré les oppositions des hommes et les vicissitudes du temps. Après avoir détruit dans leur patrie respective, par des systèmes opposés et discordants, les antiques et vénérables croyances qui faisaient partie du dépôt sacré de la Révélation ; après avoir répandu dans l'âme de leurs sectateurs le souffle glacial du doute, de la division et de l'incrédulité, —

ruine immense que Nous déplorons et dont Nous sommes touché de compassion au fond de Notre cœur, car Nous voyons en toutes ces créatures les fils du même père, rachetés par le même sang, — ces sectes se sont donc introduites dans cette vigne élue du Seigneur, dans le but d'y continuer leur œuvre funeste de destruction. Ne pouvant compter sur la force de la vérité, elles tirent profit, pour éteindre ou du moins comprimer dans les âmes la foi catholique, de l'âge tendre et sans défense, de l'insuffisance de culture, de la détresse de l'indigence, de la simplicité d'un grand nombre, accessibles aux flatteries, aux appâts, aux séductions.

En face de ce fait, Nous éprouvons avant tout le besoin de déclarer publiquement, comme déjà Nous l'avons fait d'autres fois, combien est pénible la condition faite au Chef de l'Eglise catholique, contraint de voir le libre et progressif développement de l'hérésie dans cette Cité sainte, de laquelle doit rayonner sur tout le monde la lumière de la vérité et de l'exemple, et qui devrait être le Siège respecté du Vicaire de Jésus-Christ. Comme s'il ne suffisait pas, pour corrompre l'esprit et le cœur du peuple, du torrent de malsaines doctrines et de dépravations qui jaillit journellement et impunément des livres, des chaires professorales, des théâtres, des journaux, il devait s'ajouter à toutes ces causes de perversion l'insidieux labeur des hommes hérétiques qui, en lutte entre eux, se trouvent seulement d'accord pour villpender le suprême magistère pontifical, le clergé catholique et les dogmes de notre sainte religion, dont ils ne comprennent pas la signification et encore moins l'auguste beauté.

D'où il suit que les fidèles, qui de toutes les régions, mêmes les plus éloignées, affluent en pèlerinage à Rome pour y trouver un réconfort à leur piété et à

leur foi, doivent demeurer profondément attristés en voyant ce sol, baigné du sang des martyrs, envahi par des sectes de toute espèce, attentives uniquement à arracher de l'âme du peuple cette religion qui fut déclarée religion de l'Etat et qui forme l'objet principal de leur amour et de leur culte.

Vous comprendrez facilement, monsieur le cardinal, combien un tel état de choses est douloureux à Notre cœur et combien vif est Notre désir de voir adopter les remèdes opportuns qui pourront, sinon arracher entièrement le mal, au moins en atténuer la gravité et l'âpreté. Et c'est pourquoi Nous avons été grandement reconforté par la fondation d'une œuvre insigne, à laquelle Nous avons Nous-mêmes donné l'inspiration et l'impulsion et qui s'intitule de la Préservation de la foi, et plus encore par les résultats satisfaisants qu'elle a commencé à obtenir, grâce au zèle infatigable de ceux qui la dirigent et de ceux qui en font partie.

Nous voulons, monsieur le cardinal, comptant sur votre activité habituelle bien connue, que cette œuvre salutaire, si bien adaptée aux besoins présents, se soutienne, se renforce et se propage jusqu'à constituer une défense efficace et puissante contre le péril indiqué ci-dessus. Un ferme et constant appui devra lui être apporté tout d'abord par le clergé paroissial de Rome, ce clergé laborieux, zélé et modeste, auquel incombent principalement le soin et la responsabilité du salut des âmes ; la vitalité, la force et l'extension viendront s'y ajouter, grâce aux laïques catholiques de cette ville, qui sont toujours prêts à apporter leur intelligent et charitable concours partout où le réclament l'intérêt de la religion et le bien matériel et moral du prochain.

Pour tous, que le principal souci soit de fortifier le caractère du peuple catholique, lui inspirant de nobles

et saints propos, et prévenant en même temps les imprudents que, sous les innocentes apparences de réunions pour les jeunes gens, de conférences pour les jeunes filles, de cours de langues étrangères, d'accroissement de culture, de subsides aux familles indigentes, se cache le criminel dessein d'insinuer dans les esprits et dans les cœurs les maximes réprouvées de l'hérésie.

Que tous les fidèles soient pénétrés de cette vérité que rien ne peut leur être plus grandement précieux que le trésor de cette foi, pour laquelle leurs pères affrontèrent sans peur, non seulement les privations et la misère, mais souvent aussi les persécutions violentes et la mort même. Un tel sentiment de force ne peut être que naturel et profond dans notre population qui sait bien que, non seulement l'Eglise catholique possède la marque divine qui la distingue comme la seule vraie, la seule qui ait reçu les promesses de la vie immortelle, mais encore qu'elle a répandu en tous temps ses bienfaits incomparables sur Rome, sur l'Italie et sur le monde, domptant la barbarie avec la justice de ses lois et la douceur de ses mœurs, étendant, comme l'a bien dit saint Léon le Grand (Serm. I, in Natali SS. Petri et Pauli), le domaine de la paix chrétienne bien au delà des confins explorés par les aigles romaines, sauvant les lettres, les bibliothèques, la culture intellectuelle, les monuments; inspirant tous les ordres de science et d'art; venant en aide aux faibles, aux pauvres, aux opprimés avec la générosité de l'amour et avec la magnanimité du sacrifice et de l'héroïsme.

C'est pourquoi Nous nourrissons la confiance qu'aucun des Romains, qui sont les fils les plus privilégiés de l'Eglise catholique, ne voudra jamais, pour quelque intérêt humain que ce soit, se séparer de cette mère très tendre qui, après l'avoir fait naître à la grâce, n'a

cessé de l'entourer de ses affectueuses sollicitudes ; de même Nous sommes également persuadé que ces généreux catholiques qui ont fondé et ont propagé l'œuvre ci-dessus mentionnée de la Préservation de la foi, ne se donneront ni trêve ni repos tant qu'il y aura danger pour le salut éternel, fût-ce d'une seule âme, montrant ainsi par le fait que, si les ennemis de la religion sont plus puissants par la quantité des richesses, ceux-là les vaincront par l'ampleur de leur charité.

Comme gage de la faveur divine pour mener à bien cette très grave entreprise, Nous accordons de tout cœur à vous, monsieur le cardinal, aux promoteurs de cette œuvre pie et à tous ceux qui la favoriseront, la bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 19 août 1900.

LEON P. P. XIII.

La lecture terminée, S. Em. le cardinal Vicaire commenta ce très important document en de sages et chaudes paroles ; puis il invita le R. P. Zocchi, qui se trouvait dans l'assemblée, à l'entretenir de la nature et du but de l'œuvre qui tient tant au cœur du Souverain Pontife, et du bien qu'en un si court espace de temps elle a déjà opéré à Rome.

Aux places réservées se trouvaient les Illmes et Rmes Mgrs Adami, président de l'œuvre, et Gennari, assesseur du Saint-Office, auxquels faisait une couronne le R. P. Lepidi, maître du Sacré-Palais, Mgr Angeli, porteur de la lettre de Sa Sainteté, Mgr Zonghi et le R. P. de Mandato, secrétaire de l'œuvre.

**S. EM. LE CARDINAL PERRAUD**

Et l'université de Cracovie

SON Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, vient de recevoir le diplôme du grade de docteur en théologie que l'Université de Cracovie lui a conféré à l'occasion du cinquième centenaire de sa fondation.

Voici le texte de ce diplôme :

†

Par la souveraine autorité  
du très auguste empereur et roi  
François-Joseph  
nous,  
recteur de l'université Jagellonienne  
et doyen de l'ordre des théologiens,  
au  
très éminent et très docte  
Adolphe Perraud,  
cardinal de la sainte Eglise romaine,  
évêque d'Autun,  
membre de l'Académie française,  
homme très bon et très saint,  
très remarquable  
dans l'éloquence sacrée et profane,  
ami toujours fidèle de la nation polonaise,

par décret de l'ordre des théologiens,  
avec le consentement du sénat  
de l'Université,  
au jour où la mémoire cinq fois séculaire  
de l'école  
de Cracovie est solennellement célébrée ;  
en marque d'honneur,  
nous avons décerné  
le titre, les droits et les privilèges  
de docteur en théologie ; en foi de quoi  
nous avons fait sceller  
ces lettres du sceau de l'université.

A Cracovie le VIIe jour du mois de juin MCM.

STANISLAS comte TARNOWSKI, recteur ;  
STANISLAS SPIZ, doyen de l'ordre  
des théologiens ;  
LEON CYPRIENWICZ, secrétaire  
de l'université Jagellonienne.

Le cardinal Perraud s'est empressé de remercier dans les termes suivants M. le comte Tarnowski :

« Autun, 16 juillet.

« Monsieur le comte et illustrissime recteur, je viens de recevoir le diplôme du grade de docteur en théologie que l'université de Cracovie m'a conféré à l'occasion du cinquième centenaire de sa fondation.

« Ce m'est un grand honneur de me trouver ainsi associé aux travaux et aux gloires d'un institut qui a jeté tant d'éclat sur votre pays.

« Je suis particulièrement sensible au titre qui m'est donné et que je crois avoir mérité *d'ami toujours fidèle de la nation polonaise*.

« Je vous prie de vouloir bien vous faire l'interprète de ma vive reconnaissance auprès du sénat de l'université et d'agréer pour vous-même l'hommage des sentiments dévoués avec lesquels je me dis, monsieur le comte et illustrissime recteur, votre très humble serviteur en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« † ADOLPHE-LOUIS-ALBERT,  
« Cardinal PERRAUD,  
« Evêque d'Autun. »

---

## HENRI LASSERRE

---

 Henri Lasserre de Monzie a été enlevé à l'affection de ses nombreux amis, le dimanche 22 juillet 1900, dans sa propriété des Bretoux, à Soriac (Dordogne). Il avait soixante-douze ans.

Causeur plein de verve et d'esprit, écrivain délicat, Henri Lasserre avait déjà acquis un nom dans le monde littéraire, quand une circonstance extraordinaire, qui mit son talent au service de la Très Sainte Vierge, le fit connaître du monde entier. Lui-même a raconté bien souvent comment, en 1862, sur les instances de plusieurs de ses amis, il entra en rapport avec Mgr Peyramale, dont il resta toujours l'ami fidèle, et obtint de Notre-Dame de Lourdes une guérison que la science médicale avait été impuissante à procurer. Il revient avec complaisance sur ce fait providentiel dans une brochure qui remonte à quelques semaines à peine : la biographie du comte Léonce Dubosc de Pesquidoux.

« Ce fut vers cette période, en l'an de grâce 1862, que je fus menacé de cécité et condamné, par ordonnance des médecins, les Drs Desmares et Giraud-Teulon, au régime des lunettes bleues et des verres opaques, fermant hermétiquement le regard.

» Un repos absolu me fut prescrit, et je me retirai à la campagne, chez ma mère, sur les rives de la Dordogne, où je dus cesser tout travail.

» J'étais, du reste, dans l'impossibilité de lire et d'écrire, et j'avais pris un petit secrétaire, qui, pour atténuer mon ennui incommensurable, me lisait les journaux et écrivait, sous ma dictée à mes amis.

» Freycinet faisait une saison à Cauterets. J'ai raconté que, lors d'un voyage à Paris, où j'allais revoir mon ami Czacki, qui traversait la France, je me décidai, après trois mois d'hésitation, à recourir à Notre-Dame de Lourdes.

» Il demanda pour moi de l'eau jaillie à la fontaine miraculeuse.

» Cette eau arriva, et j'osai m'en servir en faisant cette prière du fond de mon cœur : « O Sainte Vierge, ayez pitié de moi, et guérissez mon aveuglement physique et moral ! »

» En prononçant ces paroles, je me frottai successivement les deux yeux et le front avec ma serviette, que j'avais trempé dans l'eau de Lourdes. Ce mouvement, que je vis de décrire, ne dura pas trente secondes.

» Qu'on juge de mon saisissement. j'allais presque dire de mon épouvante ! A peine avais-je touché de cette eau miraculeuse mes yeux et mon front, que je me sentis guéri tout à coup, brusquement, sans transition, avec une soudaineté que, dans mon langage imparfait, je ne puis comparer qu'à celle de la foudre.

» Cet événement changea ma vie. Il fut le premier

appel de la Providence à écrire l'histoire de la Vierge apparue à Lourdes.

Les amis qui avaient poussé M. Lasserre aux pieds de Notre-Dame de Lourdes étaient appelés à jouer un rôle important sous la troisième République. Le comte Vladimir Czacki, que le futur historien de Notre-Dame de Lourdes avait connu à Rome comme secrétaire du prince Constantin Czartoryski, le représentant de la Pologne catholique persécutée auprès du Saint Siège, entra plus tard dans les Ordres. Nonce à Paris, il est mort cardinal M. de Freycinet, aujourd'hui sénateur de la Seine, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, a eu, lui aussi, une carrière qui l'a mis en évidence. Délégué à la guerre auprès de la délégation de Tours ; successivement ministre des Travaux publics, des Affaires étrangères, de la guerre ; à plusieurs reprises président du Conseil, il a été un des hommes d'Etat qui ont le plus longtemps exercé le pouvoir depuis 1870. Après avoir été le bras droit de Gambetta à Tours, il a été successivement le conseiller du maréchal de Mac-Mahon, des présidents Grévy, Félix Faure, Loubet.

*L'histoire de Notre-Dame de Lourdes*, qu'Henri Lasserre avait promis d'offrir en *ex voto* à la Très Sainte Vierge, ne parut que six ou sept ans après sa guérison. Elle eut un retentissement extraordinaire. Traduite en 43 langues, répandue à plusieurs millions d'exemplaires, elle provoqua un vif enthousiasme et rendit populaire jusque dans les régions les plus inaccessibles du Nouveau Monde l'écrivain qui, dans un style souple, vivant, imagé, avait appliqué tout son art à décrire avec une poésie pleine de foi les opérations de la puissance surnaturelle.

Henri Lasserre a été l'heureux témoin des prodiges accomplis aux grottes Massabielle par la Reine du ciel. Tous les ans, il allait se mêler aux foules qui accouraient

de tous les points de la France, de l'Italie, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Amérique, pour se jeter aux pieds de Notre-Dame, et il méritait le titre de *citoyen de Lourdes* que lui octroyait le Conseil municipal en donnant *cent mille francs* pour l'achèvement de l'église paroissiale, dont la construction a été interrompue depuis la mort de Mgr Peyramale.

Une douloureuse épreuve est venue attrister les derniers jours du brillant historien de Notre-Dame de Lourdes qui, au prix de longues et pénibles recherches, avait assumé une œuvre des plus délicates et des plus difficiles : la *Traduction nouvelle des évangiles*. Ce travail, qui avait reçu déjà de hautes approbations, fut déféré à la Congrégation de l'Index. Celle-ci se conformant aux règles traditionnelles, examina ce volume avec le soin rigoureux qu'elle met à étudier tout ce qui touche l'Écriture Sainte. Elle prononça une condamnation à cause de l'inobservance involontaire de certaines règles auxquelles l'éminent écrivain avait négligé de se soumettre.

Très affecté par le coup qui le frappait, M. Henri Lasserre, après plusieurs démarches demeurées infructueuses, dut renoncer à poursuivre la publication de ce livre déjà tiré à de très nombreux exemplaires. Mais la foi ardente qui avait inspiré l'historien de *Notre-Dame de Lourdes* l'avait soutenu au milieu de ces cruelles déceptions, et nous avons l'assurance que le brillant écrivain, qui a raconté avec tant de talent les merveilles de la Très Sainte Vierge, a reçu sa récompense en entrant dans le monde surnaturel.

---

## LETTRE PASTORALE

DE

Mgr PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal

Ordonnant un Triduum solennel en l'honneur de saint Jean-  
Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des  
Frères des Ecoles chrétiennes

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU  
SIEGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés reli-  
gieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut,  
paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Nos très chers frères,

**L**E Souverain-Pontife a voulu faire de cette année du jubilé, une année de joie pour l'Eglise triomphante comme pour l'Eglise militante. Tandis qu'il ouvrait plus larges à la terre les trésors de pardon et de grâce dont il a les clefs, Léon XIII réjouissait le ciel en proclamant la sainteté et la béatitude de nombreux élus.

Parmi cette glorieuse phalange, Jean-Baptiste de la Salle, le fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, est le saint qui nous intéresse davantage,

tout d'abord parce que ses fils sont au milieu de nous, perpétuant, depuis plus d'un demi-siècle, dans nos villes et nos campagnes, le souvenir de ses vertus et les bienfaits de son œuvre, et ensuite parce que le Canada se glorifie d'avoir contribué, pour une grande part, à lui faire décerner l'insigne honneur des autels.

Vous savez, en effet, que l'un des deux miracles qui ont servi à la canonisation du saint nouveau, s'est opéré dans notre ville épiscopale, en la paroisse du Très-Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve.

Un religieux de l'Institut des Ecoles chrétiennes, le Frère Néthelme, souffrait d'une paraplégie incurable causée par une lésion de l'épine dorsale. Ce mal l'avait réduit à une telle impuissance, qu'il n'avait plus la force de faire un seul pas, ni même d'imprimer à son pied le moindre mouvement. Ainsi paralysé et condamné par les plus habiles médecins, le malade se laisse tomber devant l'image du fondateur de sa famille religieuse. Dans l'ardeur d'une confiance toute filiale, il supplie avec des larmes abondantes Jean-Baptiste de la Salle de jeter les yeux sur lui et de lui venir en aide. Aussitôt, ô miracle ! le jugement de l'Eglise nous permet d'employer ce mot, le Frère Néthelme sent que ses pieds se raniment, qu'ils reprennent leur force, que le mouvement leur revient. Il se lève et marche ! Il est guéri par une intervention surnaturelle.

Ses médecins le proclament ; l'autorité diocésaine, après une enquête canonique, constate elle-même le caractère merveilleux de la guérison ; et l'Eglise, enfin, si prudente et si pleine de circonspection, quand elle doit se prononcer sur l'authenticité des deux miracles

toujours requis pour la canonisation des serviteurs de Dieu, l'Eglise ici n'hésite pas. Par son organe infailible, la bouche du Saint-Père, elle déclare surnaturelle et miraculeuse, hors de tout doute, la guérison du Frère Néthelme.

Ce fut pour le Canada, pour Montréal en particulier, un grand honneur et une grande joie.

Un autre miracle étant intervenu en France, Léon XIII permit alors de procéder à la canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, et désira accomplir cet acte solennel pendant les fêtes jubilaires de Rome.

En conséquence, le 24 mai dernier fut un jour mémorable pour l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Ce jour-là, cinquante mille fidèles, venus de tous les points de l'univers catholique, remplissaient la basilique de Saint-Pierre. Les évêques, les prélats, les supérieurs d'ordre étaient nombreux, faisant cortège à Léon XIII, dont la figure rayonnait de bonheur céleste, au milieu des faisceaux de lumières, de la sonnerie des trompettes d'argent et des acclamations de la foule.

Soudain, le silence s'établit dans le majestueux édifice. Sur l'assemblée frémissante d'émotion et de reconnaissance, court et se prolonge, comme si elle allait atteindre les confins de la terre et les profondeurs du ciel, la voix du Magistère suprême.

Cette parole, inspirée d'en haut, proclamait saint le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, et statuait que sa mémoire devait être célébrée tous les ans, avec une pieuse dévotion, dans l'Eglise universelle.

La définition pontificale est saluée par un cri immense

parti de ces cinquante mille poitrines, acclamations de la terre faisant écho aux hymnes du ciel !

Empêché de nous rendre nous-même à ces fêtes, nos très chers frères, nous y avons envoyé un des chanoines de notre chapitre (1), pour nous y représenter, et pour représenter en même temps le clergé et les familles de notre diocèse.

Mais maintenant que sont finies les fêtes de Rome, c'est à notre tour de nous unir aux fils de Jean-Baptiste de la Salle, pour honorer, dans des démonstrations publiques et solennelles, le saint protecteur que l'Eglise vient de nous donner.

Le Siège apostolique nous y invite dans un document officiel, qui règle l'ordre et la nature du culte à rendre au nouveau saint ; nous y sommes tenus par un sentiment de foi et par devoir de reconnaissance.

Oui, l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle a été inspirée de Dieu. C'est la mise en pratique, la plus parfaite et la plus féconde, de cette maxime du Sauveur Jésus, qui disait à ses apôtres : " Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent ".

A l'apogée du grand siècle, pendant que Bossuet étonnait le monde et confondait les hérétiques par sa merveilleuse éloquence, pendant que Fénelon composait ses chefs-d'œuvre de littérature classique et ses sermons si pleins d'onction pieuse, et que l'un et l'autre se consacraient à l'éducation des puissants de la terre, la Providence, dont les bienfaits sont infinis et qui les

---

(1) M. le chanoine Archambeault.

diversifie selon les besoins de chaque époque, suscita à ces deux illustres génies de dignes émules dans la personne de saint Vincent de Paul et de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Par des voies différentes, ces apôtres descendirent vers le peuple, vers la foule toujours nombreuse des humbles et des pauvres. Vincent de Paul fut le héros de la charité ; Jean-Baptiste de la Salle fut le héros de l'éducation chrétienne et gratuite de la jeunesse indigente.

Notre saint avait vu le jour à Reims, au berceau même de la Fille aînée de l'Eglise. De lignée à la fois noble et militaire, à onze ans il reçoit la tonsure cléricale, à seize ans il est créé chanoine, à dix-huit ans il conquiert le grade de maître ès arts, en attendant d'obtenir, quelques années plus tard, celui de docteur en théologie, à vingt-sept ans il est ordonné prêtre. Ses belles qualités, ses vertus solides, plus encore que le grand nom qu'il porte, le mettent en évidence. On vient de loin l'entendre, tant sa parole est forte et persuasive ; on vient le voir célébrer à l'autel, tant sa piété est ardente.

Mais cet élu de son choix, le Seigneur ne le veut ni dans la chaire chrétienne, ni dans le ministère des âmes, ni dans la hiérarchie ecclésiastique.

De son côté, habitué dès l'enfance aux veilles et aux jeûnes prolongés, aux plus austères pratiques de l'humilité et de la mortification secrète, le jeune prêtre n'a pas d'autre volonté que celle de Dieu.

Que la voix du ciel se fasse entendre, il est prêt.

Sur les entrefaites, un maître chrétien est envoyé à

Reims par une noble dame de Normandie, avec la mission d'y ouvrir des écoles charitables. Jean-Baptiste de la Salle le rencontre, il l'aide de ses conseils, il le soutient de ses largesses, il s'éprend de l'apostolique grandeur de cette œuvre.

C'en est fait. Il a entendu l'appel divin. Il sera maître d'école ; il sera l'humble instrument de Dieu dans la fondation d'un institut voué par état à l'instruction de l'enfance.

Bien des obstacles vont être jetés sur son chemin. Il connaîtra toutes les humiliations ; il goûtera sans cesse, jusque sur son lit de mort, les angoisses de la calomnie et des jugements injustes. Ce long martyr lui sera infligé publiquement à Reims, à Rouen, à Paris, non seulement par des maîtres antipathiques et jaloux du temps ; mais aussi par les siens, par ses confrères et ses supérieurs, et même, par quelques-uns des membres de sa famille religieuse.

Rien ne le découragera. Comme les apôtres, la grâce de Dieu le soutient et lui suffit.

Renié par sa famille, il quitte le château de ses ancêtres et distribue aux pauvres tout son patrimoine. Méconnu et méprisé par ceux-là mêmes qui l'avaient comblé d'honneurs, il se dépouille de son canonicat. A la veille de jouir des œuvres qu'il a fondées sur le sol de sa ville natale, soudain tout s'écroule ! Infatigable ouvrier, il relève ces établissements par trois fois, à Paris, à Rouen, à Marseille. Chassé d'une ville, il cherche un refuge dans une autre ; poursuivi encore, traqué partout, dépossédé de son autorité, repoussé comme un être inutile, il se retire dans un misérable réduit contigu à une étable.

Dieu pourtant bénissait et fécondait son œuvre.

Quand la mort vint mettre un terme à cette longue vie de souffrances, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes était définitivement fondé.

Malgré la pauvreté, malgré tant d'épreuves, malgré l'état d'abjection où l'avait jeté la malice des hommes, Jean-Baptiste de la Salle avait réussi quand même à recruter des novices. Ces novices, il les avait transformés en religieux modèles, et ces religieux, il en avait fait des éducateurs sans rivaux, donnant déjà l'instruction gratuite aux fils du peuple dans trente-trois communautés, dont l'une à Rome, en plein centre de la catholicité.

Avec cette œuvre si importante de l'éducation primaire des garçons, le saint, allant au-devant de tous les besoins, dotait la France, le premier, de plusieurs autres institutions pédagogiques, dont notre siècle voudrait s'attribuer le mérite. Classes d'adultes, classes du soir, pour les ouvriers et les paysans ; écoles normales pour la formation des maîtres laïques ; pensionnats pour les enfants des classes aisées ; écoles techniques, industrielles et professionnelles ; fourneaux scolaires, écoles dominicales, il pourvoit à tout, avec une sagesse qui n'a jamais été trouvée en défaut.

Voilà le résumé, nos très chers frères, des travaux accomplis par celui dont l'Église a ceint le front de l'auréole de la sainteté. Où trouver le secret d'une si grande force, dans un homme dénué de tous les moyens humains et constamment en butte aux plus vives oppositions ?

Ne cherchez pas ailleurs. C'est l'humilité de Jean-

Baptiste de la Salle, c'est la piété et l'austérité de sa vie, son esprit de mortification et de conformité aux desseins de la Providence, que Dieu voulait récompenser en bénissant ainsi chacune de ses entreprises.

Profitons de la leçon; et prenons la résolution, si opportune de nos jours, de renoncer à cette vie molle et sensuelle, à ces habitudes de plaisirs et de jouissances, qui paralysent en nous la vie de la grâce, et qui causent dans tous les rangs de la société de si funestes défaillances.

Le ciel alors nous aidera de son concours efficace : et nos labeurs, comme les œuvres des saints, seront fructueux et féconds.

Les prodigieux développements de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes sont un exemple frappant de cette vérité.

Moins de deux siècles après la mort de leur fondateur, en cette année 1900, près de vingt mille Frères vivent de son influence et de son esprit dans quinze cent trente maisons, instruisant en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique, quatre cent mille enfants distribués dans plus de deux mille écoles. Et depuis leur établissement à Montréal, en 1837, sur l'invitation de Mgr Lartigue et la demande des messieurs de Saint-Sulpice, ces religieux ont déjà fondé, sur notre territoire national et dans la république voisine, cent soixante écoles fréquentées par quarante-cinq mille élèves. Dans notre seul diocèse, ils ont actuellement la propriété ou la direction de vingt maisons, comptant une population scolaire qui s'élève en moyenne au chiffre de dix mille.

Le bien accompli chez tant de peuples divers par les Frères des Ecoles chrétiennes, le bien opéré directement, sans même tenir compte des nombreuses congrégations religieuses d'hommes et de femmes venues après eux, qui pourrait le raconter de façon à leur rendre justice pleine et entière !

Toutes les nations du monde leur sont redevables de ces méthodes perfectionnées d'enseignement, aujourd'hui en usage à tous les degrés de l'instruction primaire. Car si Jean-Baptiste de la Salle n'a pas été l'initiateur des écoles populaires et gratuites, c'est lui du moins, le fait est établi par l'histoire, qui les a organisées sur des bases définitives ; c'est lui qui a donné aux unes et aux autres des maîtres véritables, des méthodes raisonnées, des programmes solides et complets, assez variés pour répondre à toutes les légitimes aspirations, assez étendus pour s'adapter aux exigences des temps nouveaux.

Il n'est pas une idée fondamentale, pas une idée pratique en matière d'enseignement que le saint fondateur n'ait révélée à ses fils.

Mais ce qu'il faut le plus admirer, et ce qui a contribué si fort à sauvegarder la foi même au sein des peuples tourmentés par l'esprit sectaire et impie, c'est la base sur laquelle cet apôtre de l'éducation a su asseoir l'instruction des enfants. Cultiver les jeunes intelligences sans cultiver le cœur, les remplir de science sans les illuminer en même temps des lumières de la foi, il avait pressenti qu'un tel système, étant radicalement faux, ne pourrait jamais produire ni des chrétiens ni des hommes. Et à la base de son incomparable *Con-*

*duite des écoles*, il a mis la connaissance, le respect et l'amour de la religion

Le saint avait raison : bannir l'idée religieuse de l'éducation des enfants, ou la reléguer au second plan, ce n'est pas uniquement préparer pour la société des générations sans foi ; mais c'est, par une conséquence que l'expérience n'a jamais démentie, former des citoyens dépourvus de grandeur d'âme et de sens moral. Ils n'ont pas abouti à d'autres résultats les utopistes ou les méchants qui, empruntant à Jean-Baptiste de la Salle tous les détails de l'organisation matérielle et pédagogique de ses écoles, en ont dédaigné l'assise fondamentale, et ont tenté d'y substituer le sable mouvant de l'indifférence religieuse ou de la morale purement humaine.

Vous n'avez guère connu, nos très chers frères, les fruits empoisonnés d'une éducation si perverse ; mais l'esprit du mal cherche à s'infiltrer partout. Infini est le nombre de ses ruses, et trompeurs sont ses artifices.

Parents chrétiens, soyez donc sur vos gardes.

Dans nos rangs, vous n'avez rien à craindre. Frères et Sœurs, maîtres séculiers et maîtresses laïques, tous ceux qui remplissent auprès de vos enfants les nobles fonctions de l'éducateur savent le prix d'une âme et sont dignes de votre confiance. Nous sommes heureux, en visitant nos paroisses, d'en recueillir, de la bouche des pasteurs, le consolant témoignage et d'en contempler les éclatantes démonstrations.

Mais ne l'oubliez pas, à l'enfant catholique il faut l'école catholique, dût-on pour cela braver le respect humain, fouler aux pieds certains intérêts temporels, s'imposer même quelques graves sacrifices.

Demandons ensemble cette faveur au saint admirable que l'Eglise propose à notre culte.

Et vous, pères et mères de famille, demandez-lui pour vous-mêmes toutes les grâces dont vous avez besoin pour remplir dignement vos redoutables devoirs ; prenez l'habitude de l'invoquer tous les jours pendant la prière du soir au foyer domestique. Faites connaître de bonne heure à vos enfants ce vrai disciple de l'Évangile ; apprenez-leur à recourir à lui avec confiance, à l'honorer et à l'aimer. Si vous découvrez en eux quelque signe de vocation religieuse, quelque attrait pour la vie toute de dévouement et d'abnégation des congrégations enseignantes, cultivez avec amour ces premiers germes. Cet enfant qui entend l'appel de Dieu, donnez-le à Dieu généreusement. Aucune bénédiction plus grande ne saurait descendre sur vos familles.

Quelles raisons n'aurions-nous pas de nous réjouir, très chers frères, si la canonisation de Jean-Baptiste de la Salle devenait dans notre diocèse le signal d'une recrudescence de vocations sacerdotales et religieuses, d'une augmentation de vie chrétienne au foyer domestique, et d'une formation plus conforme aux principes évangéliques de l'enfance et de la jeunesse.

Ces bienfaits qui feraient de nous un peuple fort et puissant, un peuple selon le cœur de Dieu, nous les attendons du ciel par l'intercession de saint Jean-Baptiste de la Salle !

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines de notre église cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1o Conformément aux termes d'une décision de la Sacrée Congrégation des Rites datée du 24 juillet 1899, et d'un indult, en date du 13 juin dernier, à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, les trois derniers jours du mois de septembre seront consacrés, dans tout le diocèse, à honorer spécialement saint Jean-Baptiste de la Salle et à rendre grâce à Dieu pour la faveur de sa canonisation.

2o A cette fin, pourront avoir lieu dans toutes les églises et chapelles publiques, si les circonstances le permettent, la bénédiction du Très Saint-Sacrement ou d'autres fonctions ecclésiastiques.

Nous engageons, dans tous les cas, les fidèles et plus particulièrement les enfants des écoles à faire des prières spéciales pendant ces trois jours, et nous les invitons à s'approcher des sacrements de pénitence et d'eucharistie.

3o Dans notre ville épiscopale, sera célébré un triduum solennel d'actions de grâces dont les exercices se feront successivement, le premier jour à Notre-Dame, le second à Saint-Patrice, et le troisième à la cathédrale.

Les cérémonies des deux premiers jours, dans les églises de Notre-Dame et de Saint-Patrice, commenceront à quatre heures de l'après-midi et consisteront en la bénédiction du *Saint-Sacrement*, précédée du panegyrique de Jean-Baptiste de la Salle.

A l'office de Notre-Dame, qui se fera le vendredi, 28 septembre, assisteront tous les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes avec leurs maîtres; y sont aussi invités les enfants des autres écoles de garçons de la ville ainsi que leurs professeurs.

Les exercices du jour suivant, samedi, le 29 septembre, à Saint-Patrice, seront destinés particulièrement aux élèves de langue anglaise.

Dimanche, le 30 septembre, nous chanterons nous-même dans la cathédrale, à 10 heures, une messe pontificale, à laquelle seront présents tous les Frères des Ecoles chrétiennes de la ville. Le sermon sera prêché par un évêque de notre province ecclésiastique, et les cérémonies du triduum y seront clôturées par le chant du *Te Deum*, suivi de l'oraison *Pro gratiarum actione*.

40 En vertu de privilèges spéciaux concédés à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, des cérémonies liturgiques analogues auront lieu dans les chapelles du Mont de la Salle et du Mont Saint-Louis.

50 Nous autorisons également la célébration publique de ce triduum en l'honneur de saint Jean-Baptiste de la Salle, dans toutes les paroisses situées en-dehors de la ville de Montréal, où se trouve une école des Frères des Ecoles chrétiennes. Il consistera, pour ces localités, le vendredi et le samedi, dans la messe; le dimanche, dans la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, précédée d'une instruction proposant les exemples du saint fondateur à l'imitation des enfants des écoles. Au salut on chantera le *Te Deum* avec l'oraison *Pro gratiarum actione*.

Notre présente lettre pastorale sera lue au prône de toutes les églises où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier, le 4 septembre 1900.

† PAUL, archevêque de Montréal.

Par mandement de Monseigneur,

EMILE ROY, ptre,  
Chancelier.

---

AU SUJET

DES FUNÉRAILLES DU ROI HUMBERT

---

L'*OSSERVATORE Romano* a publié l'article suivant :

Un bon nombre d'Italiens et un nombre plus grand encore d'étrangers, au sujet des honneurs funèbres religieux rendus au défunt roi Humbert et d'une certaine prière pour son âme, livrée à la publicité, ont fait entendre des plaintes contre l'autorité ecclésiastique, lui reprochant de s'être écartée dans ces cas des saintes lois de l'Eglise.

Il faut faire observer que l'autorité ecclésiastique a toléré les funérailles du défunt roi, non seulement pour protester contre le crime exécrable commis sur sa personne, mais encore, et principalement, en raison des sentiments personnels du défunt, qui surtout dans les derniers temps de sa vie a donné des marques non douteuses d'esprit religieux, allant jusqu'à désirer, comme on l'a dit, de se réconcilier avec Dieu par la réception des Sacrements pendant cette année sainte.

D'après cela, il est à présumer que, dans les derniers

instants de sa vie, il aura imploré la miséricorde infinie de Dieu et que, s'il en avait eu la facilité, il n'aurait pas hésité à se réconcilier avec Lui.

Or, c'est une loi de l'Eglise, reconnue plusieurs fois par la Sacré-Pénitencerie, que, dans les cas de ce genre, on peut permettre la sépulture ecclésiastique pour ceux qui autrement en devraient être privés, mais en restreignant la pompe extérieure, selon la qualité des personnes.

Quant à la prière en question, composée dans un moment de suprême angoisse digne de toute compassion, comme elle n'est pas conforme aux règles de la liturgie sacrée, elle ne peut être et n'a jamais été approuvée par la suprême autorité ecclésiastique.

---

## PROJET DE CONSTITUTION

### De la Société Provinciale d'Agriculture et de Colonisation

---

1o La Société prend le nom de " Société provinciale d'agriculture et de Colonisation ".

2o Elle a pour but d'enrayer le mouvement d'émigration des cultivateurs Canadiens Français, en s'attachant à développer, par l'initiative privée et collective de ses membres, le progrès agricole et l'œuvre de la colonisation dans la province de Québec.

3o La Société choisit pour patrons, Notre-Dame des Champs, saint Isidore et saint Edouard le confesseur. La solennité de ces fêtes sera réglée par l'autorité ecclésiastique.

Feront partie de la Société, tous ceux qui, ayant signifié par écrit leur adhésion au secrétaire de la Société, verseront entre ses mains.

Comme membres fondateurs, une cotisation de vingt piastres.

Comme membres à vie, une cotisation de dix piastres.

Comme membres honoraires, une cotisation de cinq piastres.

Ces trois cotisations une fois payées :

Comme membres zéloteurs, une cotisation de une piastre par année.

Comme membres actifs, une cotisation de cinquante centins par an.

Les souscriptions annuelles seront collectées par le secrétaire-trésorier et dues par les membres, tant que ces derniers n'auront pas signifié au secrétaire leur intention de se retirer de la société. Cette signification devra parvenir au secrétaire au moins un mois avant l'assemblée annuelle de la société.

50 La société ne comptant sur aucune autre ressource que les souscriptions et donations de ses membres et bienfaiteurs, les fonds provenant des souscriptions annuelles seront seuls affectés aux frais du fonctionnement de la société ; les autres fonds (donations et souscriptions une fois payées) seront capitalisés jusqu'à ce que leur emploi soit décidé par l'assemblée générale qui suivra leur versement.

60 L'assemblée générale annuelle de la société se tiendra successivement dans chacune des régions établies pour le concours de mérite agricole. Auront droit de vote à cette assemblée tous les membres de la société dont la cotisation pour l'exercice financier suivant aura été acquittée entre les mains du secrétaire-trésorier au moins huit jours avant l'assemblée.

L'assemblée générale élira le bureau de direction, qui sera composée ainsi qu'il suit :

Un président et un secrétaire-trésorier pour toute la province ; un vice-président et un directeur par chaque région agricole sus-mentionnée.

Pour donner à chaque région l'avantage d'être représentée par des hommes bien identifiés avec ses besoins, l'élection du vice-président et du directeur de chaque région sera faite par les membres de la société appartenant à la région.

Un président et un secrétaire-trésorier seront ensuite élus par tous les membres de la société ayant droit de vote.

Les élections se feront pour deux ans ; mais afin de permettre l'établissement d'une tradition dans la régic des affaires de la société, le bureau de direction sera renouvelable par moitié chaque année ; un règlement du bureau de direction établira le roulement et décidera quelle fraction du bureau sera à remplacer à la fin du premier exercice.

Au cas où quelque région ne serait représentée par aucun de ses membres à l'assemblée générale, le bureau de direction élu pourvoitrait aux vacances à remplir.

7o Les officiers et directeurs ainsi élus composeront le bureau de direction de la société, et administreront ses affaires ; ils rendront compte de leur gestion à l'assemblée annuelle. Le quorum nécessaire pour les assemblées du bureau de direction sera de cinq membres non compris le président et le secrétaire-trésorier.

Pour l'expédition des affaires, un comité exécutif composé du président, des vice-présidents régionaux, ou, en l'absence de l'un de ceux-ci, du directeur nommé pour la même région, ainsi que du secrétaire-trésorier, se réunira en cas de besoin sur convocation signée du président et du secrétaire-trésorier. Le quorum nécessaire pour la régularité des délibérations du comité exécutif sera de trois membres, non compris le président et le secrétaire-trésorier.

80 Le président présidera toutes les réunions de la société et du bureau de direction ainsi que du comité exécutif quand il sera présent. En son absence, un des vice-présidents sera désigné pour exercer la présidence temporaire.

90 Chaque vice-président constituera avec le directeur de sa région un comité qui devra s'occuper spécialement des intérêts de cette région et développer l'œuvre de la société. Toutes les fois que l'assemblée générale aura lieu en dehors de leur région, ces officiers devront convoquer une assemblée des membres de cette région trente jours avant l'assemblée générale de la société, afin de pouvoir faire connaître à celle-ci les besoins et les vœux des membres de la société dans cette région.

100 Le secrétaire-trésorier tiendra les procès-verbaux des assemblées de la société, du bureau de direction et du comité exécutif. Il sera chargé de la correspondance de la société, il encaissera tous les fonds de la société et ne paiera aucune dépense supérieure à \$5.00 sans que le compte en ait été approuvé par le président de la société. Le secrétaire-trésorier fera auditer chaque année ses comptes, pour les présenter à l'assemblée générale, par des auditeurs choisis par le bureau de direction. Pour garantir le fidèle accomplissement des devoirs de sa charge il fournira à ce dernier caution à concurrence de..... piastres.

110 Aucun officier de la société, à l'exception du secrétaire-trésorier, ne recevra de compensation pécuniaire pour ses services. Il sera tenu compte néanmoins au président, ainsi qu'aux vice-présidents et directeurs de leurs dépenses réelles de voyage pour toutes les assemblées de la société, du bureau de direction ou du comité exécutif.

120 Le bureau de direction de la société aura droit d'autori-

---

ser la formation de succursales de la société, soit régionales, soit paroissiales, et de faire les règlements nécessaires pour leur bon fonctionnement.

130 La société publiera un bulletin qui sera rédigé d'après les instructions du bureau de direction et adressé gratis à tous les membres de la société. Ce bulletin, destiné à devenir mensuel dès que les ressources de la société le lui permettront, sera publié d'abord au fur et à mesure que les fonds nécessaires à sa publication seront réunis.

140 Aucun amendement à la constitution de la société ne pourra être soumis aux délibérations de l'assemblée générale annuelle qu'après avis donné par écrit à l'assemblée générale précédente ; tout amendement devra être voté par au moins les deux tiers des membres présents à cette assemblée.

N. B. — Le comité provisoire est d'avis que les adhérents à la société soient convoqués en assemblée générale à St-Hyacinthe pour l'approbation de ces statuts, le 17 octobre prochain, à 7 heures du soir, à l'hôtel-de-ville, pour la première réunion, et le lendemain, 18, à 9 heures a. m., au même lieu à 9.30 il y aura grand'messe et sermon à la cathédrale. A une heure p. m., dernière réunion au même lieu.

Valcourt, 7 août 1900.

Par ordre du comité provisoire, composé de MM. L. Théop. Descarries, ptre, curé de Saint-Joseph d'Ely ; J. L. Beauregard, ptre, curé de Waterloo ; E. F. Boudreau, ptre, curé de Sainte-Anne de Stukely, président.

P. J. S. PELTIER, N. P.

Sec. prov.

---

---

## LE MONDE RELIGIEUX

---

**R**OME. — *Déclarations pontificales.* — Le Souverain-Pontife Léon XIII a daigné recevoir en audience privée, ces jours derniers, M. l'avocat Scala, directeur de l'*Italia reale* de Turin.

Or voici, des déclarations que M. Scala a eu le bonheur d'entendre de la bouche de Sa Sainteté, un passage qui montre ce qu'il faut penser des fantaisistes idées de conciliation que les journaux libéraux veulent prêter au Saint-Père à propos des derniers événements.

Léon XIII a dit au directeur de l'*Italia reale* :

— Il faut laisser au Pape sa Rome. J'ai dû précisément, aujourd'hui, faire insérer dans l'*Osservatore Romano* quelques lignes contre certaines manifestations excessives, qui pourraient, spécialement à l'étranger, prendre l'aspect d'un acquiescement du Saint-Siège aux faits accomplis à son détriment et de l'abandon de ses droits sacrés. Je vous prie de reproduire dans votre journal la note de l'*Osservatore Romano*.

— Je m'empresserai de la télégraphier tout de suite.

— Je vous la donnerais moi-même ici, mais elle n'est pas encore imprimée. Vous pourrez la télégraphier ce soir.

— *Une note du Saint-Siège.* — La dépêche suivante a été publiée le 23 août. Le secrétaire d'Etat au Vatican vient d'envoyer une note diplomatique à tous les représentants du Saint-Siège à l'étranger.

Se référant aux événements qui ont placé Victor-Emmanuel III sur le trône d'Italie, le Pape, dans cette note, déclare qu'il continuera à défendre les droits du Saint-Siège au pouvoir temporel. Il ajoute que rien n'est changé dans la situation ni dans les intentions du Souverain Pontife vis-à-vis de l'Italie. Il se considère toujours comme le prisonnier de l'Etat italien.

La note a été communiquée à tous les gouvernements avec lesquels le Vatican maintient des rapports diplomatiques.